



## LE FORESTIER EN CHEF DÉTERMINE LES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DE QUATRE TERRITOIRES FORESTIERS RÉSIDUELS DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

### Erratum

Nous tenons à vous informer que des erreurs se sont glissées dans la fiche du 27 mai 2020. Les volumes des lisières boisées n'avaient pas été retirés des possibilités forestières 2015 et 2020 pour trois territoires. Ces volumes sont maintenant retirés de la présente fiche.

### Portée de la décision

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels.

La présente décision porte sur quatre territoires forestiers résiduels situés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dont trois disposent actuellement d'ententes de délégation (ED).

- ED de la municipalité de Béarn (N° 081002)
- ED de la municipalité de Fugèreville (N° 081003)
- ED de la municipalité de Moffet (N° 081007)
- Territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers (N° 081009)

### Contexte

De nouvelles informations relatives à ces territoires forestiers résiduels ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des données suivantes :

- Nouveau contour pour le territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers (N° 081009)
- Les informations produites par la Direction de la protection des forêts permettent de constater la présence de défoliation sévère par la tordeuse des bourgeons de l'épinette depuis quelques années. Sur ces aires, une mortalité importante des essences susceptibles est en cours et se poursuivra.

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé opportun de déterminer de nouvelles possibilités forestières pour ces quatre territoires.

## Méthode de calcul des possibilités forestières

### 1. Territoire forestier résiduel avec nouveau contour (Laverlochère-Angliers)

Un calcul des possibilités forestières a été produit à l'aide d'outils reconnus. Le Forestier en chef a utilisé le modèle de calcul de l'unité d'aménagement 081-51 comme référence, notamment les hypothèses forestières telles que les courbes de rendement et les stratégies sylvicoles. Afin de compléter sa démarche, le Forestier en chef a pris en compte les informations relatives aux affectations territoriales propres au territoire faisant l'objet du calcul.

### 2. Impact de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (quatre territoires)

Les modèles de calculs utilisés pour déterminer les possibilités forestières en vigueur dans ces territoires ont servi à analyser l'impact de la mortalité causée par la tordeuse.

Les peuplements qui subissent une défoliation sévère cumulée pendant cinq ans ont de fortes chances d'être affectés par la mortalité dans les années subséquentes. Ainsi, une analyse de la mortalité associée à la tordeuse a été réalisée. Les pourcentages de mortalité utilisés sont basés sur les observations de la Direction de la recherche forestière. Ces pourcentages varient en fonction de la composition, de l'essence et du domaine bioclimatique. Le tableau ci-dessous présente les facteurs de réduction des possibilités forestières résultant de l'application des effets de la mortalité par la tordeuse.

Tableau 1. Impact de la mortalité associée à la tordeuse par territoire

Groupe d'essences	Impact TBE (%)			
	Béarn	Fugèreville	Moffet	Laverlochère
Résineux	-7 %	-7 %	-11 %	-10 %
Sapin	-33 %	-25 %	-50 %	-33 %
Épinettes	-7 %	0 %	-17 %	-8 %
Feuillus intolérants	0 %	0 %	0 %	0 %
Feuillus tolérants	0 %	0 %	0 %	0 %
Total	-4 %	-4 %	-5 %	-5 %

## Résultats

Les possibilités forestières sont déterminées selon trois grands groupes d'essences :

**Résineux** : Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes (SEPM), pin blanc, pin rouge, thuya, pruche

**Feuillus intolérants** : Peupliers, bouleau à papier, érable rouge

**Feuillus tolérants** : Érable à sucre, bouleau jaune, hêtre, chênes, autres feuillus durs

Les tableaux suivants présentent les nouvelles possibilités forestières en volume marchand brut et leur variation par rapport aux possibilités précédentes.

Les possibilités forestières détaillées et les stratégies sylvicoles des territoires forestiers résiduels sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/territoires-forestiers-residuels/>

### Municipalité de Béarn

Calculs	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> /an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2020	4 000	3 600	500	8 100
	49%	44%	6%	100%
2015	4 300	3 600	500	8 400
	51%	43%	6%	100%
Écart (%)	-7%	0%	0%	-4%

### Municipalité de Fugèreville

Calculs	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> /an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2020	2 800	2 100	300	5 200
	54%	40%	6%	100%
2015	3 000	2 100	300	5 400
	56%	39%	6%	100%
Écart (%)	-7%	0%	0%	-4%

### Municipalité de Moffet

Calculs	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> /an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2020	800	1 100	200	2 100
	38%	52%	10%	100%
2015	900	1 100	200	2 200
	41%	50%	9%	100%
Écart (%)	-11%	0%	0%	-5%

**Municipalité de Laverlochère-Angliers**

Calcul	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> /an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2020	1 900	2 000	300	4 200
	45%	48%	7%	100%

N.B. : Il n'y a pas de comparaison avec 2015 en raison d'un changement au contour du territoire

**Décision du Forestier en chef**

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ces territoires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 26 août 2020